

Amérique du Nord et elles constitueront une thèse contre ceux qui veulent couper les liens entre nous et l'empire britannique. La thèse du sénateur Sanborn selon laquelle l'Angleterre devrait faire évoluer ses troupes ailleurs si elle n'avait pas les colonies canadiennes est fautive. Si la Grande-Bretagne n'avait pas ses colonies, elle aurait beaucoup moins de soldats pour protéger ses droits. Ce n'est donc pas pour s'amuser que les troupes britanniques se trouvent sur le sol canadien, mais bien par nécessité. Le sénateur ne croit pas devoir commenter longuement les observations qui ont été faites au sujet de notre frontière, puisque c'est une question que l'on peut laisser entre les mains des militaires, mais si nous demeurons sans défense, nous sommes susceptibles d'être attaqués.

Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et déferé au comité plénier du Sénat, sous la présidence de l'honorable sénateur McCrea.

Rapport est fait du projet de loi sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. Campbell, appuyé par l'honorable M. Mitchell, l'article 42 du Règlement est suspendu, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté à la pluralité des voix. Ordre est donné qu'il soit envoyé à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté cette mesure sans amendement.

La Chambre des communes fait parvenir un message au Sénat accompagné d'un projet de loi en vue de maintenir en vigueur pendant un certain temps, un certain nombre de lois. La mesure est lue pour la première fois et la deuxième lecture est envoyée au lendemain.

La Chambre des communes fait également parvenir un message et un projet de loi sur la réglementation de la pêche et la protection des pêcheries. Elle demande au Sénat de l'adopter. La mesure est lue pour la première fois et la deuxième lecture est fixée au lendemain.

Deuxième lecture d'un projet de loi relatif à la date de mise en vigueur de certaines lois adoptées au cours de la session actuelle. L'article 42 du Règlement est suspendu pour ce qui est de cette mesure. Troisième lecture et adoption. Première lecture d'un projet de loi concernant la falsification, le parjure et l'intimidation relativement aux Parlements et aux Lois des provinces. La deuxième lecture est renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable M. Burnham du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé des impressions du Parlement présente le quinzième rapport.

Le rapport est accepté et le greffier en donne lecture comme suit:

Le comité a étudié attentivement les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés:

En réponse à une requête de la Chambre des communes en vue du dépôt du texte d'une adresse de l'Assemblée législative de Nouvelle-Écosse, au gouvernement britannique, en vue de l'abrogation des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui visent cette province. On demandait aussi le texte des directives de l'honorable M. Tupper sur la même question avant ou depuis son départ.

En réponse à une requête de la Chambre des communes en vue du dépôt de la correspondance échangée entre les gouvernements canadien et impérial sur le statut, les droits et les privilèges des sujets britanniques à l'étranger et qui sont naturalisés dans les provinces du Dominion.

En réponse à une requête de la Chambre des communes en vue du dépôt de la correspondance échangée entre le gouvernement de l'ancienne province du Canada et les gouvernements du Dominion et de Terre-Neuve au sujet du litige frontalier du Labrador. (Distribution seulement).

En réponse à une requête de la Chambre des communes en vue d'obtenir le dépôt des documents qui indiquent le nombre de vaisseaux qui appartenaient au Dominion du Canada le premier juillet 1867 on précise qu'il s'agit de vapeurs ou de voiliers.

En réponse à une requête de la Chambre des communes en vue du dépôt de documents indiquant le nombre de chemins de fer dans le Dominion du Canada, la date où ils ont été construits, la longueur des lignes et les frais de construction.

Rapport en réponse à un ordre de la Chambre des communes indiquant les noms des actionnaires de plusieurs banques du Dominion, ainsi que le montant des actions que chacun d'eux détient.

Deuxième rapport du comité de la Chambre des communes, de l'immigration et de la colonisation.

En réponse à une requête de la Chambre des communes, en vue du dépôt des documents indiquant le montant des valeurs (obligations ou actions) émises par le Dominion du Canada depuis le premier juillet dernier, ainsi que le taux d'intérêt, le caractère des valeurs, etc.

En réponse à une requête de la Chambre des communes en vue du dépôt des rapports préparés par les fonctionnaires du service de relevés géologiques dans les régions aurifères de Nouvelle-Écosse.

Pétition de M. Thomas McGoey et d'autres personnes de la région d'Ottawa qui deman-